

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le 23 JUIL. 2020

ID : 083-218301091-20200525-2020\_36-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Juin 2020

18 Juin 2020

SEANCE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT

**N° 36-2020**

L'an Deux Mille vingt, le vingt-cinq du mois de JUIN, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nathalie PEREZ LEROUX**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

Présents: PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas Adjoints. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, ORSET Loic, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : BELISAIRE Louis à BELISAIRE Thomas.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Convention pour la gestion de l'accueil de loisirs ODEL Var.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'office départemental d'éducation et de loisirs - ODEL Var - pour la période du 6 Juillet au 21 Août 2020.

L'ODEL Var propose la gestion et l'animation dans son centre du Logis du Pin avec l'accueil de loisirs aux enfants de 3 à 12 ans. Le projet contribue à l'épanouissement et à l'intégration de l'enfant et à sa participation à la vie de la cité, notamment par l'organisation d'activités attractives, ce dans un cadre éducatif structuré.

Madame le Maire propose de fixer le prix de la prestation à 18.46 € par jour et par enfant qui représente 50 % du coût facturé aux familles par l'ODEL (36.93 €).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Direction de l'ODEL Var pour la gestion de l'accueil de loisirs des enfants de la Commune du 6 Juillet au 21 Août 2020,
- dit que la participation financière de la Commune est fixée à 18.46 € par jour et par enfant.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE  
Le : ..... 23 JUIL. 2020 .....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
Le : ..... 23 JUIL. 2020 .....

Le Maire

Madame le Maire  
Nathalie PEREZ LEROUX

